

L'essentiel en bref

Le volume des affaires traitées par le Tribunal administratif fédéral en 2018 est resté au même niveau que l'année passée. Au total, on dénombre 7468 dossiers entrants et 5727 affaires reprises de l'année précédente. Le nombre de dossiers liquidés se montant à 7603. La durée moyenne de la procédure était de 284 jours.

Sur le plan du personnel, l'année 2018 a posé les jalons pour plusieurs années. Au mois de mars, le Parlement a élu dans le cadre du renouvellement intégral du tribunal l'ensemble des juges pour la période de fonction 2019 à 2024. La retraite et le départ de plusieurs juges ont impliqué l'élection de dix nouveaux magistrats. Sur proposition de la Cour plénière, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu en juin Marianne Ryter à la présidence et Vito Valenti à la vice-présidence pour la période de fonction 2019/2020. En octobre, la Cour plénière a élu les membres de la Commission administrative pour les années 2019/2020.

Après l'entrée en vigueur en septembre 2017 de la nouvelle loi fédérale sur le renseignement (LRens), les processus se sont mis en place. Les procédures d'autorisation sont liquidées dans le délai d'une semaine.

En automne, le Tribunal administratif fédéral a achevé un projet préliminaire en vue de la numérisation de la jurisprudence (projet DigiTAF). Ce projet pose les bases de toute une série de mesures qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années. Le nouveau site Intranet a déjà pu être mis en ligne. Le projet «plan de carrière pour les greffiers» a abouti à la fin de l'année sous revue.



TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

1. Partie générale	54
Composition du tribunal	54
Organisation du tribunal	57
Commissions	57
Volume des affaires	58
Coordination de la jurisprudence	59
Administration du tribunal	59
Projets	60
Surveillance	60
Collaboration	61
2. Statistiques	62

RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil
des Etats,

Conformément à l'article 3, alinéa 3, de la loi sur le Tribunal administratif
fédéral, nous vous faisons parvenir ci-après notre rapport de gestion pour
l'année 2018.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés
au Conseil national et au Conseil des Etats, à l'expression de notre haute
considération.

Tribunal administratif fédéral

La présidente:	Marianne Ryter
La secrétaire générale:	Stephanie Rielle La Bella

Saint-Gall, 1^{er} février 2019

1. PARTIE GÉNÉRALE

Composition du tribunal

Organes de direction

Présidence

Président: Jean-Luc Baechler
 Vice-présidente: Marianne Ryter

Commission administrative

Président: Jean-Luc Baechler
 Vice-présidente: Marianne Ryter
 Membres: Gérald Bovier
 Kathrin Dietrich
 William Waeber

Conférence des présidents

Président: Vito Valenti, président Cour III
 Membres: Salome Zimmermann, présidente de la Cour I (jusqu'au 31.8)
 Michael Beusch, président de la Cour I (dès le 1.9)
 Francesco Brentani, président de la Cour II
 Nina Spälti Giannakitsas, présidente de la Cour IV
 Christa Luterbacher, présidente de la Cour V
 Blaise Vuille, président de la Cour VI

Etat-major des organes de direction

Secrétaire générale: Stephanie Rielle La Bella
 Suppléant: Bernhard Fasel

Cours

Cour I

Présidente: Salome Zimmermann (jusqu'au 31.8)
 Président: Michael Beusch (dès le 1.9)
 Membres: Christine Ackermann
 Christoph Bandli
 Sonja Bossart Meier (dès le 1.9)
 Jérôme Candrian
 Kathrin Dietrich
 Raphaël Gani (dès le 1.12)
 Maurizio Greppi
 Pascal Mollard (jusqu'au 30.11)
 Claudia Pasqualetto Péquignot
 Daniel Riedo
 Annie RoCHAT Pauchard
 Marianne Ryter
 Jürg Steiger

Cour II

Président: Francesco Brentani
 Membres: Maria Amgwerd
 Pietro Angeli-Busi
 David Aschmann
 Jean-Luc Baechler
 Stephan Breitenmoser
 Ronald Flury
 Vera Marantelli-Sonanini
 Keita Mutombo (dès le 1.7)
 Pascal Richard
 Eva Schneeberger
 Marc Steiner
 Hans Urech (jusqu'au 30.11)
 Philippe Weissenberger (jusqu'au 31.5)
 Daniel Willisegger
 Christian Winiger (dès le 1.12)

Cour III

Président: Vito Valenti
 Membres: Caroline Bissegger
 Michela Bürki Moreni
 Caroline Gehring (dès le 1.12)
 Viktoria Helfenstein
 Madeleine Hirsig-Vouilloz
 Michael Peterli-Caruel
 Christoph Rohrer
 Franziska Schneider (jusqu'au 30.11)
 Daniel Stufetti
 Beat Weber
 David Weiss

Cour IV

Présidente: Nina Spälti Giannakitsas
 Membres: Gérald Bovier
 Daniela Brüscheweiler
 Daniele Cattaneo
 Claudia Cotting-Schalch
 Yanick Felley
 Mia Fuchs
 Walter Lang
 Gérard Scherrer
 Jeannine Scherrer-Bänziger
 Hans Schürch
 Bendicht Tellenbach (jusqu'au 31.5)
 Contessina Theis
 Simon Thurnheer
 Jürg Marcel Tiefenthal (dès le 1.6)
 Thomas Wespi

Cour V

Présidente:	Christa Luterbacher
Membres:	Emilia Antonioni Luftensteiner
	François Badoud (jusqu'au 30.11)
	Barbara Balmelli-Mühlematter
	Muriel Beck Kadima
	Andrea Berger-Fehr (jusqu'au 30.9)
	Sylvie Cossy
	Gabriela Freihofer
	Markus König
	Constance Leisinger
	Esther Marti
	Jean-Pierre Monnet
	Lorenz Noli (dès le 1.12)
	Roswita Petry (dès le 1.12)
	Grégory Sauder (dès le 1.12)
	Regula Schenker Senn (jusqu'au 30.11)
	William Waeber
	David R. Wenger

Cour VI

Président:	Blaise Vuille
Membres:	Yannick Antoniazza-Hafner
	Daniele Cattaneo
	Gregor T. Chatton
	Jenny de Coulon Scuntaro
	Fulvio Haefeli
	Antonio Imoberdorf (jusqu'au 30.11)
	Martin Kayser
	Regula Schenker Senn (dès le 1.12)
	Marianne Teuscher (jusqu'au 31.5)
	Andreas Trommer
	Philippe Weissenberger (du 1.6 au 9.7)

Durant l'exercice sous revue, la présidence et la vice-présidence du tribunal ont été exercées respectivement par *Jean-Luc Baechler* et *Marianne Ryter*. Outre le président et la vice-présidente, la Commission administrative se composait de *Gérald Bovier*, de *Kathrin Dietrich* et de *William Waeber*. En raison du départ à la retraite de *Salome Zimmermann* à fin août, c'est *Michael Beusch* qui a repris la présidence de la Cour I dès le 1^{er} septembre. Par ailleurs, les cours étaient présidées par *Francesco Brentani* (sortant) pour la Cour II, *Vito Valenti* (sortant) pour la Cour III, *Nina Spälti Giannakitsas* (sortante) pour la Cour IV, *Christa Luterbacher* (sortante) pour la Cour V et *Blaise Vuille* (sortant) pour la Cour VI.

Durant l'année sous revue, huit juges au total ont pris leur retraite. Outre *Salome Zimmermann*, déjà mention-

née, il s'agissait de *François Badoud*, *Antonio Imoberdorf*, *Pascal Mollard*, *Franziska Schneider*, *Bendicht Tellenbach*, *Marianne Teuscher* et *Hans Urech*. En outre, *Andrea Berger-Fehr* a quitté le tribunal pour assumer la fonction de juge au Tribunal cantonal de Schaffhouse. Deux transferts internes en faveur de la Cour VI sont à signaler, à savoir *Philippe Weissenberger* de la Cour II et *Regula Schenker Senn* de la Cour V.

En outre, c'est avec une grande tristesse que le tribunal a appris en juillet le décès de *Philippe Weissenberger*.

Le 14 mars, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu *Sonja Bossart Meier* (entrée en fonction le 1^{er} septembre), *Raphaël Gani* (entrée en fonction le 1^{er} décembre), *Keita Mutombo* (entrée en fonction le 1^{er} juillet), *Roswitha Petry* (entrée en fonction le 1^{er} décembre), *Gré-*

gory Sauder (entrée en fonction le 1^{er} décembre), *Jürg Tiefenthal* (entrée en fonction le 1^{er} juin) et *Christian Winiiger* (entrée en fonction le 1^{er} décembre) en tant que nouveaux et nouvelles juges. Le 13 juin, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu *Caroline Gehring* (entrée en fonction le 1^{er} décembre) en tant que nouvelle juge, le 26 septembre *Lorenz Noli* (entrée en fonction le 1^{er} décembre) en tant que nouveau juge et le 12 décembre *Susanne Genner* (entrée en fonction en 2019) en tant que nouvelle juge.

Organisation du tribunal

Cour plénière

La Cour plénière s'est réunie durant l'exercice sous revue à quatre reprises en séance ordinaire – à l'instar de l'année précédente – et une fois sous la forme d'une retraite. A l'ordre du jour des séances figuraient entre autres les remerciements aux juges sortants et l'assermentation des nouveaux juges. Lors de la séance ordinaire du 27 mars, le plénum a proposé à l'attention de l'Assemblée fédérale Marianne Ryter, juge à la Cour I, à la présidence et Vito Valenti, juge à la Cour III, à la vice-présidence pour la période de fonction 2019/2020.

La Cour plénière a élu pour la période 2019/2020 les présidents et présidentes de cour suivants: *Michael Beusch*, Cour I; *Francesco Brentani*, Cour II; *David Weiss*, Cour III; *Nina Spälti Giannakitsas*, Cour IV; *Emilia Antonioni Luftensteiner*, Cour V; *Jenny de Coulon Scuntaro*, Cour VI. En outre, le plénum a élu les membres de la Commission administrative pour la période 2019/2020, à savoir *Yannick Antoniazza-Hafner*, juge à la Cour VI; *Claudia Cotting-Schalch*, juge à la Cour IV; *Walter Lang*, juge à la Cour IV. Il a également réélu le Service de médiation et le Comité de conciliation pour la période 2019/2020, ainsi que l'ensemble des présidences des Commissions fédérales d'estimation des arrondissements 1 à 13 et les membres de la Commission supérieure d'estimation pour la période 2019-2024. En septembre, la Cour plénière s'est retrouvée pour une retraite de deux jours, consacrée au thème «Diriger et être dirigé».

Le 23 octobre, la Cour plénière a décidé d'adapter le règlement du Tribunal administratif fédéral (RTAF, RS 173.320.1) afin d'attribuer à la Cour II la compétence pour traiter les recours contre les mesures soumises à autorisation au sens de la loi fédérale sur le renseignement (LRens, RS 121).

Commission administrative

La Commission administrative a siégé à 14 reprises au cours de l'année sous revue (comme lors de l'exercice précédent), dont une fois sous la forme d'une retraite et une fois avec la Conférence des présidents. Elle a mené plusieurs discussions avec les présidents et présidentes de cour, principalement en relation avec les objectifs à atteindre par le tribunal. Les résultats intermédiaires ont donné lieu à des réflexions avec les présidences de cour. Ont également été évoquées des mesures visant à optimiser l'utilisation des ressources en personnel au profit de la jurisprudence. Les membres de la Commission administrative pour la période 2019/2020 ont été élus par la Cour plénière le 23 octobre 2018.

Conférence des présidents

La Conférence des présidents est compétente en particulier pour la coordination de la jurisprudence. Durant l'année sous revue, elle s'est réunie à dix reprises (contre 9 durant l'exercice précédent). La conférence s'est prononcée entre autres sur le traitement des supports de données électroniques dans le cadre de procédures de recours, l'utilisation de deux nouvelles fiches de décision, la pratique des paiements partiels ainsi que la procédure à suivre envers les parties lorsque les arrêts du tribunal donnent lieu à un communiqué de presse.

Commissions

Commission de rédaction

La Commission de rédaction (CR) définit l'orientation stratégique du processus de publication et de documentation des arrêts du Tribunal administratif fédéral et répond de sa mise en œuvre. En publiant ses arrêts sur son site web et au recueil officiel (ATAF), le tribunal garantit la transparence de sa jurisprudence. La documentation interne contribue à la coordination et à la cohérence de la jurisprudence et sert au transfert du savoir au sein du tribunal. Durant l'exercice sous revue, la CR s'est réunie à 15 reprises. La commission est composée de cinq juges, d'une greffière et de trois collaborateurs des Services scientifiques.

Durant l'année sous revue, la CR a pu clore la mise en œuvre du concept «ATAF 2017» par la signature du contrat d'édition et la publication du premier volume annuel 2017. Les ATAF des années 2017 et 2018 n'ont plus été publiés sous la forme de cahiers mais uniquement sur le site web. Dix éditions de la newsletter ATAF ont paru au cours de l'année.

Réalisant l'un de ses objectifs annuels, la CR a établi le lien avec l'étude préliminaire sur la numérisation et mené une enquête afin de savoir comment les collaborateurs trouvent les précédents et les informations pertinentes pour la rédaction des arrêts. Un atelier a été organisé dans ce cadre.

Comité de conciliation

Le Comité de conciliation, lequel intervient dans le règlement des différends survenant entre juges, n'a pas été sollicité durant l'exercice sous revue.

Commission de conciliation

La Commission de conciliation informe, conseille et offre un service de médiation en cas de litiges relevant de l'égalité entre femmes et hommes. La procédure de conciliation a pour objectif de régler à l'amiable les litiges afin d'éviter une procédure judiciaire. La Commission de conciliation établit les faits en faisant appel aux parties (employeur et employé/e) et tente de trouver un accord lors d'une séance de conciliation.

Après l'adoption des dispositions réglementaires portant création d'une commission de conciliation interne au tribunal en 2017, cette commission a tenu sa séance constitutive le 24 janvier. Durant l'année sous revue, la Commission de conciliation n'a été sollicitée qu'à une seule reprise. Les parties ayant pu finalement s'entendre, la procédure a été suspendue avant la fixation de la séance de conciliation.

Commission du personnel

A la suite de l'élection de la nouvelle Commission du personnel (PEKO), celle-ci s'est réorganisée. Elle a créé des domaines d'activité, à savoir les domaines «Questions générales en matière de personnel», «Santé», «Simplification et amélioration des processus de travail» et «Soutien». Elle a par ailleurs clarifié son rôle par rapport aux autres commissions. Elle a pris plusieurs fois position, notamment sur le projet de directive sur les fonctions et les possibilités de développement des greffiers, ainsi que sur le concept de gestion des ressources EquiTAF. Certains de ses membres ont aussi participé aux discussions en lien avec le plan de carrière pour les greffiers. La commission a aussi traité des demandes relatives à la transparence et à l'égalité des salaires.

Service de médiation

Durant l'exercice sous revue, l'équipe des déléguées à l'égalité des chances a été remplacée par un service de

médiation. Ce dernier intervient en cas de questions ou problèmes en lien avec les rapports de travail qui ne relèvent pas d'autres instances (en particulier de la Commission de conciliation). Il se concentre surtout sur les requêtes personnelles des collaborateurs et collaboratrices qui s'adressent à lui. Les questions d'ordre général relatives à l'égalité des chances, à la diversité et à l'intégration sont désormais du ressort du Secrétariat général (secteur Ressources humaines). Au cours de l'année sous revue, le Service de médiation a été sollicité plusieurs fois par des collaborateurs qui souhaitaient avoir des conseils en lien avec leur relation avec leurs supérieurs, mais il n'a jamais dû intervenir concrètement. Le Service de médiation est assuré par Muriel Beck Kadima et par Astrid Dapples, laquelle avait déjà œuvré en qualité de déléguée à l'égalité des chances pendant onze ans.

Volume des affaires

Vue d'ensemble

Les statistiques détaillées sur la charge de travail durant l'année sous revue se trouvent aux pages 62 et suivantes du présent rapport. Le Tribunal administratif fédéral a repris au 1^{er} janvier 5727 dossiers de l'année précédente. Jusqu'à la fin de l'année sous revue, on dénombre 7468 nouvelles affaires (exercice précédent: 7372) contre 7603 cas liquidés (exercice précédent: 7388). Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, le nombre des affaires pendantes a ainsi diminué de 135 (-2,4%) pour atteindre 5592. La durée moyenne des procédures était de 284 jours (exercice précédent: 268). A la fin de l'année, le nombre de procédures pendantes depuis plus de deux ans était de 395 (exercice précédent: 446). Les nouvelles affaires et les affaires liquidées se répartissent entre les six cours de la manière suivante:

Cours	Introduites	Liquidées
Cour I	732	645
Cour II	395	448
Cour III	681	709
Cour IV	2285	2370
Cour V	2068	2102
Cour VI	1307	1329
Total	7468	7603

Procédures de consultation

Le Tribunal administratif fédéral a été invité par le Parlement, le Conseil fédéral ou l'administration fédérale à prendre position sur dix projets de lois et d'ordonnances (comme lors de l'exercice précédent). Sur le fond, le tribunal s'est prononcé sur le projet de loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT), sur la révision des ordonnances en lien avec la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques (stratégie Réseaux électriques), ainsi que sur la modification de l'ordonnance 2 sur l'asile et l'ordonnance sur l'intégration des étrangers. Le tribunal a renoncé à se prononcer dans sept procédures soumises à consultation.

Coordination de la jurisprudence

Au niveau de la coordination entre les cours, une procédure au sens de l'art. 25 LTAF a été tranchée durant l'année sous revue. Il s'agissait de questions liées à l'appréciation des preuves permettant de déterminer si des requérants d'asile avaient ou non atteint la majorité. La Conférence des présidents a statué sur plusieurs questions de droit de procédure qui concernent toutes les cours au sens de l'art. 17 al. 2 let. b LTAF. Elle a ainsi précisé la façon de procéder en cas de recours par courriel ou par fax. La coordination des questions qui concernent exclusivement le droit d'asile – sur le plan matériel ou procédural – relève des règlements régissant la coopération entre les Cours IV et V, voire IV, V et VI, du Tribunal administratif fédéral.

Administration du tribunal

Fonctionnement

Fournissant prestations et soutien, les six secteurs du Secrétariat général ont assuré le fonctionnement du tribunal tout au long de l'année sous revue. En plus des affaires courantes, ils ont pu faire avancer plusieurs projets. Le projet le plus important a été celui consacré à la numérisation de la jurisprudence (projet DigiTAF) dans le cadre duquel le TAF a adopté une étude préliminaire ayant nécessité plusieurs mois de travaux. Les enseignements de cette étude entraîneront des mesures qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années. La numérisation offre des opportunités pour éliminer les ruptures de médias, pour simplifier les processus de travail, pour diminuer les charges administratives, pour réduire la du-

rée des procédures et pour favoriser la satisfaction des collaborateurs et des parties au procès.

Le nouveau système de gestion des ressources, élaboré en collaboration avec toutes les cours sous la dénomination EquiTAF, se trouvait fin 2018 sur le point d'entrer dans sa phase d'introduction. Partant de données comparables relatives à la charge de travail au sein de toutes les cours, le système doit offrir un outil simple d'utilisation pour répartir les ressources entre les cours.

Au nombre des affaires importantes, on citera la réélection des juges, l'élection de la présidence et de la Commission administrative. Après six années de fonctionnement, l'exploitation du restaurant du personnel a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres en procédure ouverte. Le choix s'est porté sur la société P&P Catering, dirigée par Philipp Schildknecht et Pascal Pieth.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la communication a franchi des étapes majeures. Traduisant concrètement les objectifs définis, le nouveau magazine du personnel *Forum* a été lancé, le nouveau site Intranet a été mis en ligne et le site web développé.

Personnel

En fin d'année, l'effectif du Tribunal administratif fédéral comptait 431 personnes: 76 juges (soit 68,4 postes), 238 greffiers (soit 201,6 postes), 42 collaborateurs dans les chancelleries de cour (soit 37,3 postes) et 75 collaborateurs au Secrétariat général (soit 66,6 postes). Le tribunal a en outre assuré la formation de 4 apprentis et permis à 21 étudiants de faire un stage. Ces postes de formation ne sont pas pris en compte dans les statistiques ci-après.

Sur le plan des langues, 66,8% de l'effectif était de langue allemande, 26,2% de langue française, 6,7% de langue italienne et 0,2% d'une autre langue. S'agissant de la répartition entre hommes et femmes, 56,1% des postes étaient occupés par des femmes à la fin 2018. Ce taux était de 40,8% pour les juges et de 59,4% pour le personnel non-juge. 32,9% des juges et 49,6% des employés travaillaient à temps partiel, avec un taux d'occupation compris entre 20 et 90%. Le tribunal a enregistré un taux de fluctuation de 14,4% (contre 9,1% durant l'exercice précédent); ce taux était de 13,1% pour les juges, de 12,6% pour les greffiers et de 19,3% pour le reste du personnel.

A la suite de l'adaptation de l'ordonnance sur les postes de juge au TAF (augmentation temporaire de 65 à 69 postes), les Cours IV et V ont pu bénéficier aussi encore durant l'année sous revue de douze postes de greffier supplémentaires. Cette hausse provisoire des effectifs doit permettre de réduire le nombre de procé-

dures pendantes pour que le tribunal puisse respecter les délais de traitement raccourcis prévus par la nouvelle loi sur l'asile dès 2019.

Finances

Les revenus se montent à 4 053 168 francs et les charges à 83 888 112 francs, soit un taux de couverture de 4,8%. Par rapport à l'exercice précédent, on constate une diminution des revenus de 33 312 francs ou 0,8%. Concernant les émoluments, les revenus accusent une diminution de 79 597 francs ou 2,1% par rapport à l'exercice précédent; le nombre des procédures donnant lieu à des émoluments a augmenté de 4,0%. Dans le même temps, les dépenses ont augmenté de 4 716 696 francs, soit 6% sur un an. Les charges en personnel ont augmenté de 3 807 004 francs et les charges en biens et services et autres charges d'exploitation de 1 099 648 francs. Ces postes englobent la répercussion des coûts pour les prestations en faveur du Tribunal fédéral des brevets à hauteur de 141 239 francs, ce qui diminue d'autant les charges. Le compte des investissements présente des dépenses à hauteur de 55 274 francs, montant qui a permis l'acquisition et l'installation d'un système de vidéo-surveillance pour l'espace extérieur autour du tribunal. Les amortissements représentent un montant de 34 368 francs au titre principalement d'équipements de cuisine, de scanners, du système de prêt en libre-service de la bibliothèque ainsi que du système de vidéo-surveillance.

Relations publiques

Durant l'année sous revue, le Tribunal administratif fédéral a publié au total 30 communiqués de presse (contre 20 durant l'exercice précédent), ce qui a permis d'améliorer nettement sa perception médiatique. Les communiqués de presse concernaient la jurisprudence (29) ou le fonctionnement du tribunal (1). Au total, le secteur Communication a traité 167 demandes de journalistes. Fin 2018, 51 journalistes étaient accrédités auprès du tribunal. La mise en œuvre de la stratégie de la communication et ses objectifs a constitué le point fort de l'année sous revue. Ainsi, le secteur a pu professionnaliser les relations publiques du tribunal grâce à un nouveau système de gestion des contacts et d'envoi d'informations. Le site web du tribunal a été développé et les plateformes Twitter et LinkedIn ont été gérées de manière suivie. Le secteur Communication a aussi retravaillé le concept pour les visites guidées du tribunal. La communication interne n'a pas non plus été en reste avec le lancement du magazine du personnel *Forum* et le remplacement de l'an-

cienn site Intranet par un outil de collaboration moderne, basé sur Microsoft SharePoint.

Projets

EquiTAF

Le projet EquiTAF a pour objectif de créer un système simple et pragmatique de gestion adéquate des ressources entre les cours. Pour atteindre ce but, les cours ont tout d'abord procédé individuellement à une évaluation de la charge de travail liée à la liquidation de leurs dossiers. Les chiffres résultant de cette évaluation ont ensuite été présentés et discutés entre les cours. Fin novembre, la Commission administrative a validé ces résultats, donnant son feu vert à la prochaine phase du projet.

DigiTAF

Dans le cadre du projet DigiTAF, le tribunal a élaboré une étude préliminaire relative à la transformation numérique dont le but est de servir de référence à une stratégie numérique. Une trentaine d'interviews avec des représentants de toutes les cours a constitué le socle d'un premier état des lieux. Le team de projet, composé de juges, de greffiers et de collaborateurs des chancelleries et du secrétariat général, a formulé ensuite des principes directeurs et des objectifs stratégiques. Les résultats de l'étude préliminaire figurent au centre du développement du projet en 2019. La direction du tribunal a été mise au courant au fur et à mesure des travaux.

Surveillance

Commissions fédérales d'estimation

La Délégation de surveillance des Commissions fédérales d'estimation (CFE), qui se compose de juges et de collaborateurs de la Chambre 1 de la Cour I, était formée durant l'année sous revue des juges Claudia Pasqualetto Péquignot et Maurizio Greppi ainsi que du greffier Stephan Metzger. L'examen des rapports annuels des différentes commissions ainsi que la recherche de successeurs aux présidents et vice-présidents sortants des arrondissements 5, 6, 7 et 12 ont constitué l'essentiel de l'activité de surveillance de la délégation. Les présidents et vice-présidents sortants des autres arrondissements ont été proposés à la réélection pour la période 2019-2024. Les commissions, confrontées parfois à une charge de travail importante, ont accompli leurs tâches de manière satisfaisante.

En application d'une décision du Tribunal fédéral, la surveillance de la CFE du 10^e arrondissement a été transmise début 2018 à une task force du Tribunal administratif fédéral. Après la démission du président de la CFE du 10^e arrondissement en décembre 2017, la task force a rapidement mis en place une nouvelle direction intérimaire. En outre, il revenait à la task force d'organiser le renouvellement intégral de la CFE 10. Grâce à l'élection de la nouvelle présidence et d'une vice-présidence extraordinaire, la commission est désormais à nouveau pleinement constituée pour la prochaine période 2019-2024.

Tribunal fédéral

La séance consacrée à la surveillance du tribunal, qui s'est tenue avec la Commission administrative du Tribunal fédéral le 6 avril à Lucerne, a permis de discuter du rapport de gestion 2017, des comptes 2017 et du budget 2019. L'organisation du tribunal, notamment après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le renseignement (LRens) le 1^{er} septembre 2017, a aussi été évoquée. La discussion a par ailleurs encore porté sur l'état du projet GO2016 (nouvelle organisation du tribunal) et sur la situation de la Commission fédérale d'estimation du 10^e arrondissement.

Lors de la séance du 9 novembre à Saint-Gall, il a été question de la charge de travail et de la problématique du dossier électronique au tribunal. Ont été également discutés la procédure de coordination interne en présence de délais légaux à respecter, la vérification par le Contrôle fédéral des finances du projet de réorganisation du tribunal (GO2016), l'état actuel du projet de gestion des ressources (EquiTAF) et à nouveau la situation relative à la Commission fédérale d'estimation du 10^e arrondissement (CFE 10). Le Tribunal administratif fédéral a aussi rendu compte de l'état de mise en œuvre des travaux en lien avec la nouvelle loi sur l'asile.

Durant l'année sous revue, quatre dénonciations en matière de surveillance ont été déposées auprès du Tribunal fédéral. Elles ont toutes été classées sans suite. Deux dénonciations encore pendantes déposées en 2016 et 2017 ont connu le même sort. Dans une autre procédure de 2017 (procédure de surveillance 12T_4/2017) qui portait sur un recours pour retard injustifié introduit en rapport avec une procédure au sens de l'art. 9 du règlement Dublin III, le Tribunal fédéral a constaté que la procédure devant le Tribunal administratif fédéral avait globalement duré trop longtemps. Le Tribunal administratif fédéral a été invité à examiner les moyens de mettre au point des mécanismes permettant de statuer plus rapidement dans les procédures soumises à des délais lé-

gaux de traitement courts. Par ailleurs, la dénonciation a été classée sans suite.

Assemblée fédérale

Le 11 avril a eu lieu, au Tribunal fédéral à Lausanne, une séance avec les sous-commissions Tribunaux/MPC de la Commission de gestion des Chambres fédérales. Outre le rapport de gestion 2017, il a été question des émoluments judiciaires perçus par le Tribunal administratif fédéral et de l'indépendance des juges fédéraux. Le 19 novembre, les sous-commissions Tribunaux se sont déplacées à Saint-Gall. Ce fut l'occasion de discuter des ressources dont le Tribunal administratif fédéral a besoin pour assurer les nouvelles tâches que lui confère la loi sur le renseignement (LRens).

Deux séances avec la Commission des finances des Chambres fédérales ont eu lieu durant l'année sous revue. Le 17 avril ont été évoqués la mise à jour de l'application Juris 5 et les comptes 2017. La séance du 16 octobre avait pour objet le budget 2019 ainsi que le plan financier 2020-2022.

Le 14 mars, dans le cadre du renouvellement intégral du tribunal pour la période de fonction 2019-2024, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a réélu les 69 juges sortants. En outre, sept nouveaux juges ont été élus dans le cadre d'une élection complémentaire. Des élections complémentaires ont également eu lieu les 13 juin, 26 septembre et 12 décembre.

Sur proposition de la Cour plénière, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu le 13 juin la présidence du tribunal pour les années 2019 et 2020: la présidence incombera à Marianne Ryter et la vice-présidence à Vito Valenti.

Collaboration

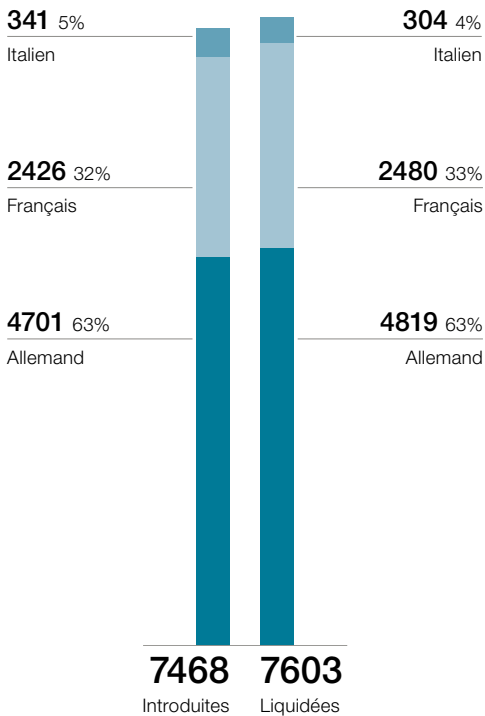
Les tribunaux de la Confédération entretiennent des contacts réguliers et collaborent étroitement à plusieurs niveaux. Au niveau des secrétariats généraux, trois rencontres ont eu lieu. Il s'est agi principalement de se coordonner et de chercher des effets de synergie dans les projets. Un thème récurrent durant l'année sous revue aura été l'introduction du dossier électronique pour la jurisprudence et pour l'administration. Les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée par les tribunaux de la Confédération auprès des avocats ont également été évoqués. Enfin, conformément à l'usage, ces rencontres ont aussi servi à préparer les séances de surveillance.

2. STATISTIQUES

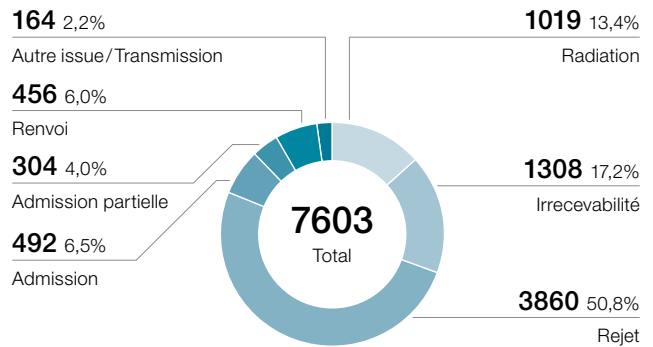
2.1 Nature et nombre des affaires

	Affaires						Issue du procès							
	Introduites en 2017	Liquidées en 2017	Reportées de 2017	Introduites en 2018	Liquidées en 2018	Reportées à 2019	Radiation	Irrecevabilité	Rejet	Admission	Admission partielle	Renvoi	Autre issue	Transmission
Recours	7061	7067	5695	7082	7252	5525	999	1190	3769	467	302	455	38	32
Actions	1	2	3	1	1	3	-	1	-	-	-	-	-	-
Autres moyens de droit	155	163	8	156	143	21	10	13	21	10	2	1	30	56
Demandes de révision, etc.	155	156	21	229	207	43	10	104	70	15	-	-	5	3
TOTAL	7372	7388	5727	7468	7603	5592	1019	1308	3860	492	304	456	73	91

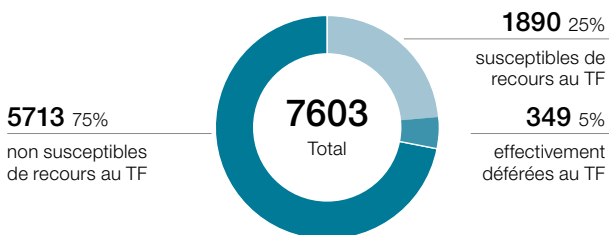
2.1.1 Affaires par langue en 2018



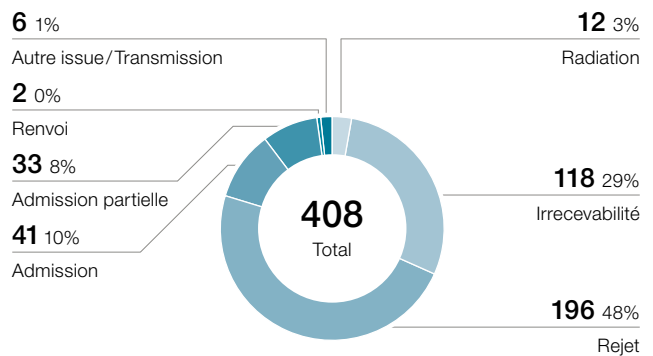
2.1.2 Modes de liquidation en 2018



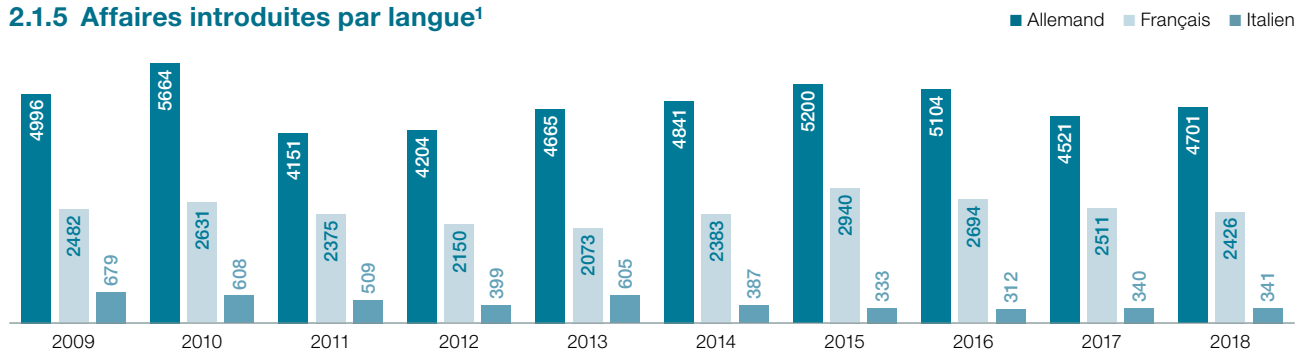
2.1.3 Liquidées en 2018



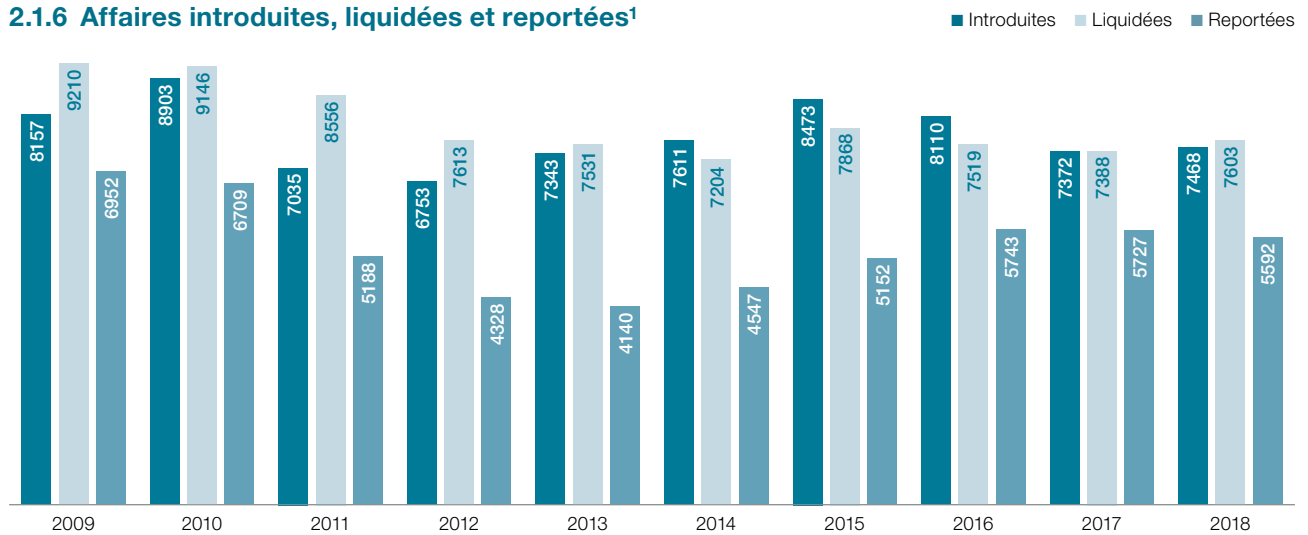
2.1.4 Liquidation des affaires déferées au TF



2.1.5 Affaires introduites par langue¹



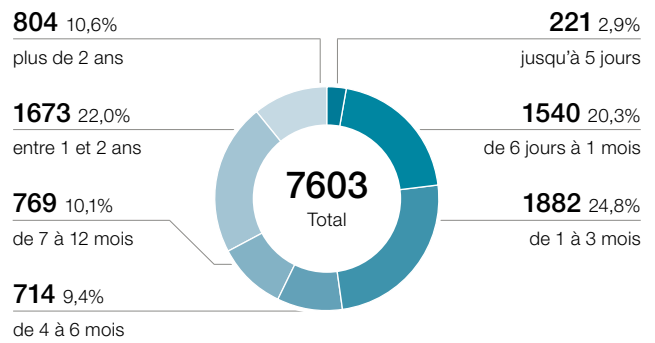
2.1.6 Affaires introduites, liquidées et reportées¹



¹ Les différences avec les chiffres indiqués dans le précédent rapport de gestion s'expliquent par des modifications ultérieures (jonction et disjonction de causes, enregistrements ultérieurs, etc.).

2.2 Durée des affaires

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2018
Recours	152	1356	1804	705	762	1670	803	7252
Actions	-	-	1	-	-	-	-	1
Autres moyens de droit	42	67	25	5	2	2	-	143
Demandes de révision, etc.	27	117	52	4	5	1	1	207
TOTAL	221	1540	1882	714	769	1673	804	7603



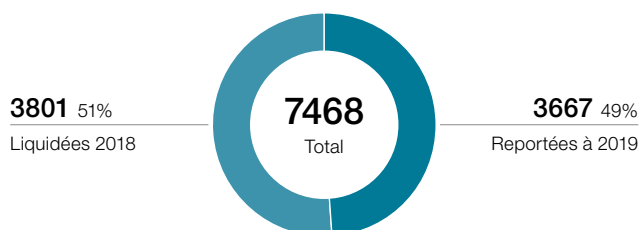
2.2.1 Durée moyenne et maximale des affaires

	Liquidées		Affaires reportées	
	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)
Recours	296	2409	320	2889
Actions	93	93	1475	3112
Autres moyens de droit	33	549	78	524
Demandes de révision, etc.	38	812	138	633
MOYENNE TOTALE	284	2409	318	3112

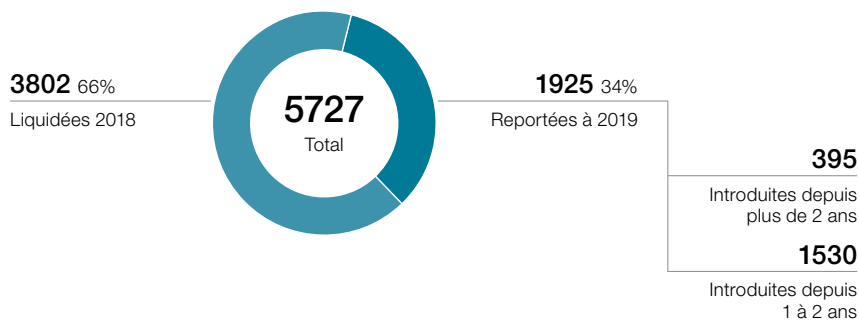
2.3 Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)					Liquidation des affaires reportées (Q2)					Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)		
	Introduites en 2018	dont liquidées en 2018		dont reportées à 2019		Reportées de 2017	dont liquidées en 2018		dont reportées à 2019		Introduites en 2018	Liquidées en 2018	
Cour I	732	248	34%	484	66%	510	397	78%	113	22%	732	645	88%
Cour II	395	189	48%	206	52%	406	259	64%	147	36%	395	448	113%
Cour III	681	190	28%	491	72%	866	519	60%	347	40%	681	709	104%
Cour IV	2285	1331	58%	954	42%	1540	1039	67%	501	33%	2285	2370	104%
Cour V	2068	1121	54%	947	46%	1529	981	64%	548	36%	2068	2102	102%
Cour VI	1307	722	55%	585	45%	876	607	69%	269	31%	1307	1329	102%
TOTAL	7468	3801	51%	3667	49%	5727	3802	66%	1925	34%	7468	7603	102%

2.3.1 Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



2.3.2 Liquidation des affaires reportées (Q2)

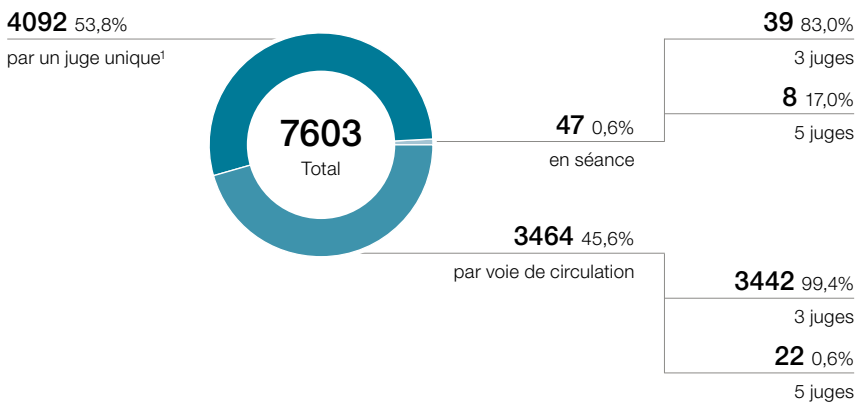


2.3.3 Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)



2.4 Modes de liquidation (collège de juges/décision)

	Par un juge unique ¹	Par voie de circulation ²			En séance ³		
		3 juges	5 juges	Total	3 juges	5 juges	Total
Recours	3883	3301	22	3323	38	8	46
Actions	1	-	-	-	-	-	-
Autres moyens de droit	103	39	-	39	1	-	1
Demandes de révision, etc.	105	102	-	102	-	-	-
TOTAL	4092	3442	22	3464	39	8	47



¹ Dont 1652 arrêts rendus par un juge unique avec l'accord d'un second juge selon l'art. 111 let. e LAsi.

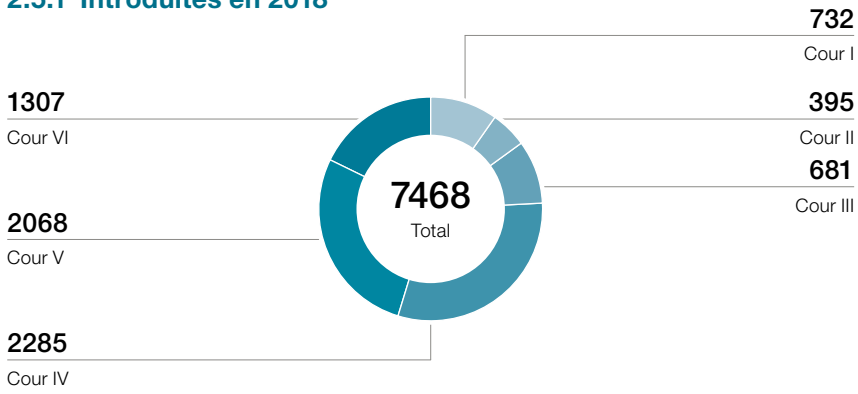
² Y compris délibérations à huit clos

³ Délibérations publiques uniquement

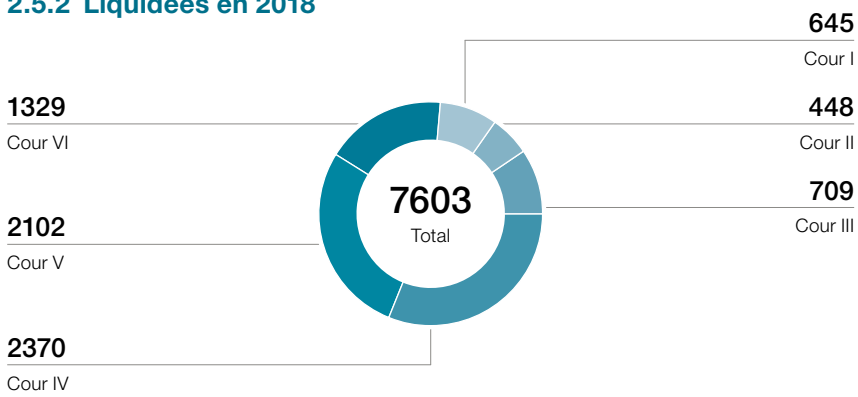
2.5 Répartition des affaires entre les cours, par catégories

	Reportées de 2017	Introduites en 2018	Liquidées en 2018	Reportées à 2019
Cour I				
Recours	505	706	621	590
Actions	1	1	1	1
Autres moyens de droit	3	20	17	6
Demandes de révision, etc.	1	5	6	–
Total	510	732	645	597
Cour II				
Recours	404	378	432	350
Actions	2	–	–	2
Autres moyens de droit	–	11	11	–
Demandes de révision, etc.	–	6	5	1
Total	406	395	448	353
Cour III				
Recours	865	666	698	833
Actions	–	–	–	–
Autres moyens de droit	–	7	5	2
Demandes de révision, etc.	1	8	6	3
Total	866	681	709	838
Cour IV				
Recours	1531	2137	2235	1433
Autres moyens de droit	2	52	51	3
Demandes de révision, etc.	7	96	84	19
Total	1540	2285	2370	1455
Cour V				
Recours	1518	1925	1971	1472
Autres moyens de droit	1	44	38	7
Demandes de révision, etc.	10	99	93	16
Total	1529	2068	2102	1495
Cour VI				
Recours	872	1270	1295	847
Actions	–	–	–	–
Autres moyens de droit	2	22	21	3
Demandes de révision, etc.	2	15	13	4
Total	876	1307	1329	854
TOTAL GÉNÉRAL	5727	7468	7603	5592

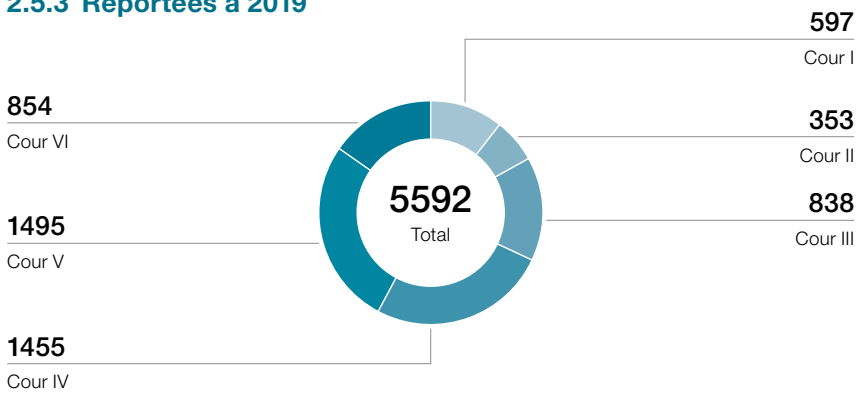
2.5.1 Introduites en 2018



2.5.2 Liquidées en 2018



2.5.3 Reportées à 2019



2.6 Répartition des affaires entre les cours (cinq ans)

	Introduites					Liquidées				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
Cour I										
Recours	588	661	740	603	706	719	636	644	644	621
Actions	-	2	-	1	1	-	-	-	2	1
Autres moyens de droit	16	16	21	24	20	16	17	21	24	17
Demandes de révision, etc.	2	2	-	6	5	2	4	-	5	6
Total	606	681	761	634	732	737	657	665	675	645
Cour II										
Recours	428	409	443	383	378	410	396	423	425	432
Actions	1	2	-	-	-	1	2	2	-	-
Autres moyens de droit	2	2	1	4	11	3	2	1	4	11
Demandes de révision, etc.	1	1	1	5	6	1	1	-	6	5
Total	432	414	445	392	395	415	401	426	435	448
Cour III										
Recours	1721	1718	673	677	666	1865	1770	737	772	698
Actions	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Autres moyens de droit	17	13	1	3	7	15	16	1	3	5
Demandes de révision, etc.	9	8	4	6	8	9	10	5	5	6
Total	1747	1739	678	686	681	1889	1797	743	780	709
Cour IV										
Recours	2439	2775	2483	2101	2137	2068	2460	2253	2077	2235
Autres moyens de droit	42	43	65	43	52	42	41	57	52	51
Demandes de révision, etc.	61	53	73	59	96	62	46	79	62	84
Total	2542	2871	2621	2203	2285	2172	2547	2389	2191	2370
Cour V										
Recours	2181	2664	2379	2024	1925	1887	2359	2176	1980	1971
Autres moyens de droit	53	52	58	58	44	53	52	59	58	38
Demandes de révision, etc.	50	52	61	71	99	51	55	61	69	93
Total	2284	2768	2498	2153	2068	1991	2466	2296	2107	2102
Cour VI										
Recours	-	-	1086	1273	1270	-	-	982	1169	1295
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres moyens de droit	-	-	15	23	22	-	-	17	22	21
Demandes de révision, etc.	-	-	5	8	15	-	-	2	9	13
Total	-	-	1106	1304	1307	-	-	1001	1200	1329
TOTAL GÉNÉRAL	7611	8472	8108	7372	7468	7204	7668	7519	7388	7603

¹ 2012-2015: la cour se subdivise en deux chambres. Le 1.7.2016, la Chambre 2 est devenue la Cour VI. Les chiffres de l'année 2016 incluent les valeurs du premier semestre se rapportant à l'ancienne Chambre 1 de la Cour III.

² La Cour VI, constituée à partir de la Chambre 2 de la Cour III, existe depuis le 1.7.2016: pour le premier semestre de l'année 2016, les chiffres de l'ancienne Chambre 2 de la Cour III sont pris en compte.

2.7 Affaires liquidées selon les matières

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision, etc.	Dont décisions sur renvoi du TF	Total
Etat – Peuple – Autorités						
140.00 Droit de cité	50	-	-	-	-	50
141.00 Droit des étrangers	844	-	18	10	-	872
142.10 Procédure d'asile	4462	-	78	176	-	4716
142.50 Asile divers	61	-	-	1	-	62
143.00 Reconnaissance de l'apatridie	27	-	-	-	-	27
144.00 Documents d'identité	18	-	1	-	-	19
152.00 Liberté d'opinion et d'information	10	-	1	-	-	11
170.00 Responsabilité de l'Etat (Confédération)	13	-	-	1	-	14
172.00 Procédure administrative et procédure du Tribunal administratif fédéral	21	-	30	3	-	54
173.00 Marchés publics	29	-	-	1	-	30
174.00 Rapports de service de droit public (Confédération)	59	-	-	-	-	59
195.00 Personnes et institutions suisses à l'étranger	25	-	-	-	-	25
199.00 Entraide administrative et judiciaire	121	1	-	1	-	123
Total Etat – Peuple – Autorités	5740	1	128	193	-	6062
Droit privé – Procédure civile – Exécution						
210.10 Surveillance des fondations	8	-	-	1	-	9
210.20 Activité d'intermédiaire en vue de l'adoption	-	-	-	-	-	-
221.10 Surveillance de la révision	5	-	-	-	-	5
221.20 Registre du commerce et raisons de commerce	1	-	-	-	-	1
232.10 Droit d'auteur	6	-	-	-	-	6
232.20 Protection des marques, du design et de variétés végétales	68	-	-	-	-	68
232.50 Droit d'auteur	5	-	-	-	-	5
232.60 Protection des données et principe de la transparence	27	-	2	-	-	29
232.70 Appellations d'origine	-	-	-	-	-	-
251.00 Cartels	15	-	-	-	-	15
Total Droit privé – Procédure civile – Exécution	135	-	2	1	-	138
Droit pénal – Procédure pénale – Exécution						
312.00 Partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC)	-	-	-	-	-	-
341.00 Contributions fédérales pour l'exécution des peines et des mesures	-	-	-	-	-	-
Total Droit pénal – Procédure pénale – Exécution	-	-	-	-	-	-
Ecole – Science – Culture						
410.00 Ecole	61	-	-	2	-	63
420.00 Science et recherche	12	-	-	-	-	12
440.00 Langue, art et culture	6	-	-	-	-	6
450.00 Droit de la protection de la nature et du paysage	2	-	-	-	-	2
Total Ecole – Science – Culture	81	-	-	2	-	83
Défense nationale						
500.00 Défense nationale	17	-	1	-	-	18
Finances						
610.00 Subventions	10	-	-	-	-	10
630.00 Douanes	38	-	-	-	-	38
641.00 Droit de timbre	3	-	-	-	-	3
641.99 Impôts indirects	71	-	-	3	-	74
643.00 Taxe sur la valeur ajoutée	60	-	-	3	-	63
650.00 Redevances sur le trafic des poids lourds	4	-	-	-	-	4
650.49 Divers impôts indirects	7	-	-	-	-	7
650.99 Impôts directs	-	-	-	-	-	-
654.00 Impôt anticipé	16	-	-	-	-	16
655.00 Droit fiscal international	1	-	-	-	-	1
699.00 Finances (divers)	2	-	-	-	-	2
Total Finances	141	-	-	3	-	144

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision, etc.	Dont décisions sur renvoi du TF	Total
Travaux publics – Énergie – Transports et communications						
711.00 Expropriation	15	-	-	-	-	15
725.00 Routes nationales	2	-	-	-	-	2
730.00 Énergie (sans installations électriques)	10	-	1	1	-	12
730.20 Installations électriques	43	-	-	-	-	43
740.00 Routes (sans les routes nationales)	4	-	-	-	-	4
742.00 Chemins de fer	22	-	-	-	-	22
748.10 Installations de navigation aérienne	9	-	-	-	-	9
748.30 Aviation (sans les installations aéronautiques)	14	-	-	-	-	14
749.00 Autres installations	5	-	-	-	-	5
783.00 Poste, télécommunications	12	-	-	-	-	12
785.00 Radio et télévision	26	-	-	-	-	26
799.00 Travaux publics – Énergie – Transports et communications (divers)	3	-	-	-	-	3
Total Travaux publics – Énergie – Transports et communications	165	-	1	1	-	167
Santé – Travail – Sécurité sociale						
810.10 Médecine et dignité humaine	1	-	-	-	-	1
810.20 Professions sanitaires	11	-	-	-	-	11
810.30 Substances thérapeutiques	25	-	-	-	-	25
810.40 Produits chimiques	7	-	-	-	-	7
810.50 Protection de l'équilibre écologique	6	-	-	-	-	6
810.60 Denrées alimentaires et objets usuels	8	-	-	-	-	8
810.70 Lutte contre les maladies et les accidents	5	-	-	-	-	5
820.00 Travail (droit public)	45	-	-	-	-	45
830.00 Assurances sociales	749	-	6	6	-	761
830.10 Assurance sociale (partie générale)	6	-	-	-	-	6
830.30 Assurance vieillesse et survivants (AVS)	140	-	-	-	-	140
830.40 Assurance-invalidité (AI)	433	-	5	5	-	443
830.50 Assurance-maladie	52	-	-	1	-	53
830.60 Assurance-accidents	25	-	-	-	-	25
830.70 Prévoyance professionnelle	84	-	1	-	-	85
830.80 Allocations pour perte de gain (APG) et assurance maternité	-	-	-	-	-	-
830.90 Allocations familiales	-	-	-	-	-	-
830.95 Assurance-chômage	9	-	-	-	-	9
840.00 Encouragement au logement, à la construction et à l'accession à la propriété	3	-	-	-	-	3
850.00 Assistance	-	-	-	-	-	-
Total Santé – Travail – Sécurité sociale	860	-	6	6	-	872
Économie – Coopération technique						
901.00 Encouragement à l'investissement et promotion économique	2	-	-	-	-	2
910.00 Agriculture	22	-	-	-	-	22
920.00 Forêts, chasse et pêche	-	-	-	-	-	-
930.00 Industrie	4	-	-	-	-	4
930.40 Jeux de hasard et maisons de jeu	4	-	-	-	-	4
940.00 Commerce, crédit et assurance privée	44	-	-	-	1	44
950.20 Surveillance des marchés financiers	37	-	-	-	1	37
990.99 Économie – Coopération technique (divers)	-	-	-	-	-	-
Total Économie – Coopération technique	72	-	-	-	1	72
999.00 Divers	41	-	5	1	-	47
TOTAL GÉNÉRAL	7252	1	143	207	1	7603

TABLEAU COMPARATIF

des données clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)*				
Nombre de juges	38,0	14,8	68,4	3,6
Nombre de greffiers	131,7	20,8	202,8	1,0
Autres collaborateurs	147,6	22,8	114,0	1,3
Volume des affaires				
Stock au début de l'année	3 006	246	5 727	39
Nombre d'affaires introduites	7 795	776	7 468	29
Nombre d'affaires liquidées	8 040	789	7 603	29
Stock à la fin de l'année	2 761	233	5 592	39
Durée moyenne de procédure (jours)	145	173 ¹ /98 ²	284	438 ³ /143 ⁴
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	36	2	395	6
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2018	67%	71%	51%	31%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2018	93%	96%	66%	51%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	103%	102%	102%	100%
Finances				
Compte des résultats				
Revenus	15 321 819	1 094 015	4 053 168	965 741 ⁵
Charges	92 937 402	14 328 392	83 888 112	1 776 342
Charges de personnel	77 115 578	11 218 172	71 758 735	1 439 157
Charges de biens et services et charges d'exploitation	15 492 810	3 104 022	12 010 650	314 807
Attribution à des provisions	–	–9 000	84 359	22 378
Amortissement du patrimoine administratif	329 014	15 198	34 368	–
Compte des investissements				
Recettes	–	–	–	–
Dépenses	231 469	–	55 274	–
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	231 469	–	55 274	–
Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	16,45%	7,64%	4,83%	54,37% ⁵
Particularités				
Assistance judiciaire	810 573	8 018	1 094 402	65 000
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 208 301	425 447	3 133 102	118 339
Location de locaux	6 710 130	1 883 020	3 997 920	58 500

* Valeur moyenne annuelle

¹ Durée de procédure moyenne devant la Cour des affaires pénales

² Durée de procédure moyenne devant la Cour des plaintes

³ Durée moyenne des procédures ordinaires

⁴ Durée moyenne des procédures sommaires

⁵ Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 810 600.58)